

La cour en délibéré pour le prononcé du verdict

Après les dernières comparutions des 195 personnes accusées d'avoir participé aux coups d'État manqués de juin 2003, août et septembre 2004, l'attention est focalisée vers les jurés de la Cour criminelle. En conclave depuis lundi 31 janvier 2005, ceux-ci annoncent leur délibéré pour la fin de la présente semaine.

Plus que quelques heures, et l'opinion sera enfin édifiée sur le sort réservé aux 195 personnes jugées dans ce qui fut le plus long procès de l'histoire de la Mauritanie (21 novembre 2004- 31 janvier 2005) : le jugement des présumés putschistes de Ouad Naga. Lors de son intervention dimanche dernier, le président de la Cour, Mohamed El Hadi Ould Mohamed Ould Taleb, avait soutenu qu'il avait prévu d'entendre les six derniers prévenus avant d'entrer en délibéré. «Je m'engage à informer la Défense, au moins 24 heures avant, de la tenue de la session consacrée au verdict» dira-t-il lundi en clôturant les audiences. Derniers à être entendus le 31 janvier, Mohamed Khouna Ould Haïdalla et Cheikh Ould Horma. Appelé dans le

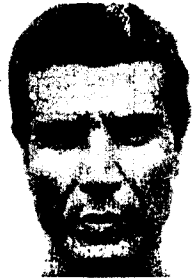
avec les Cavaliers du changement». Pour Ould Haïdalla, il n'y a pas de doute : le pouvoir



ne lui pardonne pas sa candidature en novembre 2003 «Je continuerai cependant à défendre mes idées autant que peut se faire» dira-t-il. Après avoir demandé que justice lui soit rendue, ainsi que la nécessité d'une ouverture du pouvoir dans le sens d'une concertation productive entre l'ensemble des leaders du pays et un apaisement de la scène nationale, Ould Haïdalla se mit à rappeler le pèlerinage qu'il a effectué avec le président de la République, quand subitement, il fut interrompu par le président de la Cour qui lui dit : «il faut t'occuper de ta situation présente, demander le cas échéant l'acquiescement...»

Non coupables

Dimanche, Saleh Ould Hannena, Arafat Ould Mohamed un informaticien, puis Ahmed Ould Daddah avaient été entendus. Premier à intervenir, Saleh Ould Hannena dira



tout son mécontentement face aux propos du Parquet qui l'accusent de vol et de banditisme : «y a-t-il eu de plainte pour vols lors du coup d'État manqué du 8 juin ? Personnellement, je ne suis pas au courant, rênchérirai,

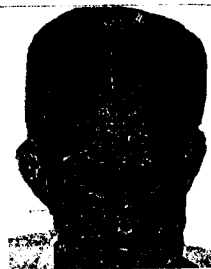
il, ajoutant : ce qu'il y a, c'est que la cour me juge pour avoir dirigé un groupe d'officiers engagés dans la perspective de sortir le pays de l'impasse; une situation difficile reconnue plus tard par le président de la République, lequel, lors de son discours à Kiffa a souligné le marasme où se déploie la Mauritanie... Monsieur le président dit-il, ne conviendrez-vous pas avec moi qu'à la démission de l'État sur des sujets de premier ordre tels ceux de la gestion des droits de l'homme, la dissolution des partis politiques, l'absence de perspective de dialogue entre les acteurs nationaux, est venue se greffer une crise économique sans précédent qui s'est traduite par le bradage des sociétés publiques, la baisse de la monnaie, le chômage endémique, la pauvreté et la maladie ? Pourquoi la Mauritanie avec ses 3000 réfugiés politiques en Europe occupe-t-elle la deuxième place, au nombre d'exilés politiques, après le Congo Kinshasa?... Autant de questions qui justifient l'action du groupe de militaires lors des putschs passés». Puis, Saleh Ould Hannena évoquera les relations entre la Mauritanie et l'État d'Israël, le sort réservé à certaines communautés, le tribalisme, le régionalisme 'lesquels ont dicté, selon Ould Hannena, la radiation l'an dernier de 20 officiers de l'armée nationale».

«A propos du réquisitoire du Parquet, ajoutera-t-il, je voudrais dire ceci : je n'ai pas peur de la mort. J'ai épousé les convictions d'Ibnou Teymiya qui disent : mon exécution me transforme en martyr, mon emprisonnement en héros et mon exil en voyage touristique». Avant de finir son intervention, Ould Hannena constatera que son action a eu des effets heureux pour la Mauritanie : le discours de Kiffa qui pourrait constituer un tournant dans la vie de la

nation et, les dernières augmentations de salaires au profit des fonctionnaires.

Arafat Ould Ahmed s'appesantira lui sur le traitement qui lui a été réservé depuis le début de son incarcération «malade et sous traitement à l'insuline, je suis privé de médicaments. Si mes doigts peinent à effectuer des mouvements, c'est qu'ils ont été martyrisés par mes geôliers, c'est pourquoi je porte plainte contre eux» dira-t-il, avant de demander la clémence de la cour du fait qu'il ne s'est jamais senti concerné par un quelconque coup d'État.

Puis ce fut le tour d'Ahmed Ould Daddah. Le président



du RFD dira avoir foi au Tribunal de Ouad Naga : «j'ai confiance en vous, parce vous inspirez respect et sagesse... C'est pourquoi, je reste persuadé que le verdict que vous vous apprêtez à prononcer ira dans le sens de l'unité nationale, de la concorde et du renforcement de l'État de droit dans notre pays».

Judi et mercredi dernier, 48 prévenus militaires avaient été entendus. Tous ont soutenu avoir subi des tortures et des «conditions de détention inhumaines». Chacun soulèvera l'incompétence de la police politique chargée de mener les procès-verbaux des militaires. Intervenant l'un après l'autre, les personnes jugées ont demandé l'acquiescement et leur réintégration dans l'armée. Certains comme les commandants Ahmed Ould Yacoub et Sidi Mohamed Ould Hamadi, les lieutenant Moussa

Ould Salem et Mohamed Ould Hama Vazaz (contre lesquels la peine capitale a été requise), demanderont même des réparations pour préjudices subis. Deux audiences auront marquées cette journée, celle du commandant Dia Abderrahmane qui a soutenu que le Parquet a demandé des peines contre lui pour une tentative de putsch qui s'est déroulée alors qu'il est étranger à cette opération, il se trouvait en stage en Espagne: la seconde est celle du sous-lieutenant Tijany Ould Mohamed Moussa qui, à l'adresse du réquisitoire du Parquet qui l'a accusé, entre autres faits, d'avoir participé depuis 1984 à la planification du putsch, dit : «à cette époque, je n'avais que 7 ans !»

Perturbations

Les audiences de fin de semaine ont été perturbées par des échanges verbaux entre la Cour et quelques avocats suite à la comparution de Sidi Mohamed Ould Hreïmou, celui-là même qui a été arrêté alors qu'il se trouvait en compagnie du capitaine Abderrehmane Ould Mini. Évoquant ses conditions de détention, Ould Hreïmou avait développé un long commentaire sur son martyr : «j'ai subi le Jaguar... J'ai été battu alors que j'étais

attaché à un poteau !» Cela suffit pour soulever le courroux des deux avocats sénégalais et du français. Alors que Me Bacounta Diallo et Aïssata Tall relevaient que «la torture est un acte barbare condamné par toutes les sociétés d'aujourd'hui», l'avocat français disait que c'est au Procureur de la République de répondre de ces actes. «Des comptes doivent vous être demandés ici, sinon ceux-ci vous seront adressés de l'étranger», menaçaient-ils à l'endroit du Parquet. Pour le président de la Cour comme pour le Procureur, il n'y avait aucune preuve de torture «nous mettons au défi quiconque parmi les accusés de fournir la moindre preuve d'un mauvais traitement» souligneront-ils. Et c'est certainement cet échange virulent de propos qui a perturbé la suite de l'audience. Le lendemain jeudi, le président prit du retard pour se rendre à Ouad Naga. Certains observateurs diront qu'il devait être en consultation avec sa hiérarchie. En milieu de journée, il entamera son audience, le temps d'entendre six prévenus. Tous ont demandé l'acquiescement, non sans soulever «les traitements affligeants qu'ils ont subis durant leur incarcération».

Omar El Moctar